

avril 2016

Basse-Goulaine

Bouaye

Bouguenais

Brains

Carquefou

Le Pellerin

RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Couëron

Indre

La Chapelle-sur-Erdre

La Montagne

Le Pellerin

Les Sorinières

Mauves-sur-Loire

Nantes

Orvault

Rezé

Sautron

St-Aignan de Grand Lieu

St-Herblain

St-Jean-de-Boiseau

St-Léger-les-Vignes

Sainte-Luce-sur-Loire

St-Sébastien-sur-Loire

Thouaré-sur-Loire

Vertou

DOCUMENT À CONSERVER



600 000 personnes dont près de 5 000 Pellerinais vivent au quotidien sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La municipalité souhaite informer la population des risques encourus et recensés sur la commune afin de développer chez chacun une culture du risque et ainsi anticiper au mieux les conséquences éventuelles des situations de crises.

Le nuage toxique de 1987 à Saint-Herblain, Vaison-la-Romaine en 1992, ou encore la tempête Xynthia en 2010, sont quelques exemples d'événements marquants toujours présents dans nos esprits. Ils ont incité les pouvoirs publics à se mobiliser et à s'organiser pour alerter et protéger les habitants sur le territoire national.

Le DICRiM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs), réalisé avec Nantes Métropole, a pour objectif de recenser les risques majeurs, de la commune et du territoire métropolitain, auxquels nous sommes exposés. Il fournit des conseils et des recommandations en cas de danger, à l'ensemble des habitants et des commerçants pellerinais.

C'est un outil, pratique et simple, à destination des citoyens. Il est important pour chacun de se l'approprier, par souci de prévention et pour anticiper un éventuel incident.

Vos élus locaux ont la responsabilité de préparer une réponse adaptée pour la sécurité de tous, en lien avec les professionnels du terrain (pompiers, gendarmes...). Ainsi, mieux informés et impliqués, vous saurez mieux réagir, sans céder à la panique.

Le Maire
Benjamin Morival

Le Pellerin

À quels risques majeurs sommes-nous exposés ?



**inondation lente ou
inondation rapide**



**activités
industrielles**



**transport
de matières
dangereuses**



séismes

Les inondations les plus importantes peuvent être provoquées par le débordement de la Loire et de la Sèvre Nantaise lorsque se conjuguent crue, vent et forte marée. Mais les niveaux des autres cours d'eau de la ville peuvent aussi s'élever rapidement et inonder ponctuellement certains secteurs en cas de fortes pluies. La métropole nantaise se trouve dans une zone de sismicité modérée. Des secousses peuvent être ressenties par la population.

Le risque industriel est également signalé dans les zones industrielles de Bas-Chantenay et Cheviré. Enfin, comme pour toute grande métropole, les transports de matières dangereuses par voie routière, par voie ferrée ou par voie navigable présentent également un risque potentiel. Plus globalement, la commune peut être touchée par un événement ayant lieu sur une commune voisine ou par un phénomène météorologique dangereux.

Les mesures prises

Pour faire face aux situations graves et exceptionnelles, Le Pellerin dispose d'un plan communal de sauvegarde. La commune travaille en complémentarité et en coordination avec les services de Nantes Métropole, de l'État et les pompiers, pour anticiper les réponses aux sinistres.

Les Plans de prévention du risque d'inondation de la Loire et de la Sèvre Nantaise s'appliquent aux projets de construction afin de limiter et de réglementer l'occupation du sol dans les secteurs à risques.



Pour des informations plus détaillées, contactez
la Mairie au 02 40 04 56 00

L'alerte



« Une personne avertie en vaut deux » :

beaucoup d'événements peuvent être anticipés, il suffit d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités. La sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

SAVOIR RECONNAÎTRE UNE ALERTE

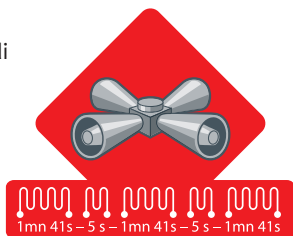
En cas d'événement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **sirènes**, pour les communes qui en sont équipées
- messages diffusés par des **véhicules sonorisés**
- messages sur les **panneaux lumineux** des communes, de la TAN ou de Nantes Métropole
- **site internet** des communes et **réseaux sociaux**
- **radio, télé**, ou tout autre moyen...

Début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri,

l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'une minute et 41 secondes : le signal national d'alerte.



Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.



LE «PACK» SÉCURITÉ,
À PRÉPARER CHEZ SOI :



• Radio à piles • Lampe de poche • Matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes...) • Nourriture et eau • Couvertures • Vêtements • Papiers personnels • Médicaments et notamment traitement quotidien.

Les bons réflexes

CE QU'IL FAUT FAIRE...



mettez-vous à l'abri

Inondation

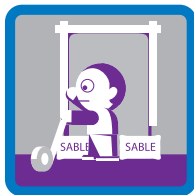
Déplacez les voitures stationnées sur les berges, montez ou surélevez les meubles. Montez dans les étages sans utiliser l'ascenseur.

Séisme

Pendant la secousse, à l'intérieur, mettez-vous près d'un mur porteur ou sous des meubles solides. Après la secousse, sortez et éloignez-vous des bâtiments.

Accident industriel ou de transport de matières dangereuses

Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre pour vous protéger d'un éventuel nuage toxique. En voiture, éloignez-vous du lieu de l'accident, arrêtez-vous et rejoignez à pied le bâtiment le plus proche.



fermez tout

Inondation

Fermez portes, fenêtres et aérations. Coupez le gaz et l'électricité. Mettez les produits toxiques au sec.

Accident industriel

Confiniez-vous. Fermez les volets qui se manœuvrent de l'intérieur, calfeutrez les ouvertures et les aérations. Coupez ventilation et climatisation. Ne restez pas à proximité des fenêtres pour éviter les éclats en cas d'explosion.



écoutez la radio

France Bleu Loire Océan sur 101,8 FM

Une convention a été passée entre la Préfecture et France Bleu Loire Océan pour vous informer sur l'évolution de la situation.



...ET NE PAS FAIRE



évitez de vous déplacer

D'une manière générale, ne vous rendez pas sur les lieux de l'accident, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité. Chaque responsable d'établissement scolaire est chargé d'établir un Plan particulier de mise en sûreté qui sera alors mis en œuvre.



ne téléphonez pas

Tous les renseignements vous seront fournis par la radio :

libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.



pas de flamme

Évitez toute flamme ou étincelle.

En cas d'émanation de produit toxique, vous pourriez provoquer une explosion.

Qui fait quoi ?...

en cas de risque majeur



1

Une explosion suivie d'un incendie a eu lieu dans une usine de produits chimiques. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentours. L'alerte a été donnée par la sirène.

2

Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune : il est Directeur des Opérations de Secours.





7

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



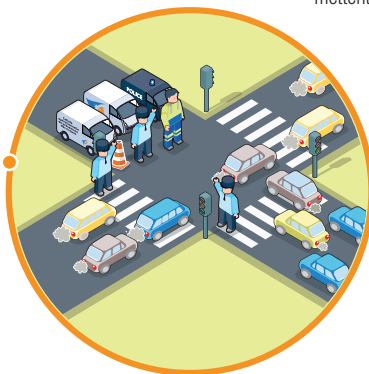
6

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un Plan particulier de mise en sûreté. Inutile d'aller les chercher : vous mettriez votre vie en danger.



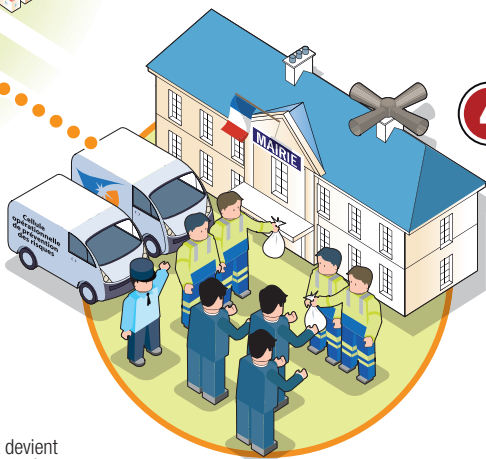
5

4



5

Les équipes de Nantes Métropole fournissent à la commune des moyens logistiques et mettent en place des déviations.



4

Le maire active le Plan Communal de Sauvegarde. La commune prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.

3

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le dispositif ORSEC.



Février 2012.

*Une vague de froid s'abat sur la France.
D'une intensité exceptionnelle, elle dure deux semaines.
La neige et le froid entraînent une tension sur la production
d'électricité, des conditions de circulation difficiles
et la formation de blocs de glace sur la Loire.*

© Autrefois Le Pellerin

Les risques météorologiques



Vent violent



**Pluies
inondations**



Orages



Canicule



Grand froid



Neige, verglas



Vagues-submersion

Si les vents violents sont les phénomènes les plus fréquents sur la façade Atlantique, nous sommes aussi exposés aux épisodes de fortes chutes de neige et de températures extrêmes : rappelez-vous la neige de décembre 1996... ou encore la canicule de l'été 2003.

La vigilance météorologique : anticiper les conséquences des phénomènes dangereux

Météo-France diffuse une carte de vigilance des situations qui peuvent être dangereuses dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le **niveau orange**, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : envisager la fermeture des parcs et jardins, le report de certaines manifestations ; préparer la mise en place de déviations si des arbres tombent, sabler et saler les routes en hiver...

Jouez la prudence, informez-vous !

La vigilance météo est une information mise à la disposition de tous, à tout moment. Dès le niveau jaune, **suivez les conseils de comportements**. Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger :

inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête... ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée... C'est souvent une question de bon sens !

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site **www.meteofrance.com** et relayées par les **radios**, les **télévisions** et la **presse écrite**.

Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes générales de sécurité pages 4 et 5



informez-vous



soyez vigilants



mettez-vous
à l'abri



écoutez
la radio



ne vous approchez
d'aucun câble
électrique



27 et 28 février 2010

La concomitance de vents violents (120 à 160 km/h), d'une dépression importante et d'une marée haute de coefficient 102 a provoqué une tempête et une submersion marine occasionnant d'importantes inondations sur tout le littoral français. La commune du Pellerin a été submergée à près de 50% de sa surface communale, dont le village de la Martinière et les quais du Pellerin.

© Air Papillon / GIP Loire Estuaire

Le risque inondation



**inondation lente ou
inondation rapide**

La métropole les pieds dans l'eau

La Loire, l'Erdre, la Sèvre nantaise et de très nombreux ruisseaux, 250km de voies d'eau qui offrent un agréable cadre de vie, mais qui peuvent déborder.

En période de crues (octobre à avril), **des zones à proximité des cours d'eau sont inondables**. Il s'agit le plus souvent d'espaces verts, de marais, d'allées piétonnes ou de parkings aménagés sur les berges. Mais le risque concerne dans plusieurs communes des zones **d'activités ou d'habitat**.

Attention : Contrairement à la Loire, la Sèvre nantaise et la plupart des ruisseaux peuvent monter très vite, notamment en cas de pluies d'orage. Ne vous laissez pas surprendre !

Restons au sec!

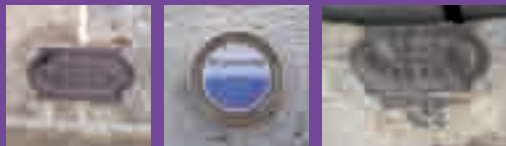
Pour limiter le rejet des eaux pluviales dans les ruisseaux, et donc la fréquence des inondations, des ouvrages de régulation comme des bassins d'orage sont réalisés.

Le service de prévision des crues, basé à Angers, surveille le niveau des principaux cours d'eau qui traversent l'agglomération. Ses informations permettent aux acteurs publics d'organiser la protection des zones exposées et de vous informer : simple restriction de circulation par endroit, mise en place de matériel empêchant le passage de l'eau, jusqu'à l'installation de ponts provisoires par-dessus des voies inondées...

Vous pouvez consulter le site :

www.vigicrues.gouv.fr

Des repères de crues fixés sur certaines constructions rappellent le niveau des plus hautes eaux connues, ou PHEC. Lors de la crue historique de la Loire en 1910, on circulait en barques dans les rues... Si des repères de crues existent sur le territoire de votre commune, leur emplacement vous sera indiqué en mairie.



Les communes concernées par le risque inondation

La cartographie précise des zones inondables est consultable en mairies et en Préfecture



Les bons réflexes !



Reportez-vous à l'ensemble des consignes générales de sécurité pages 4 et 5



informez-vous



soyez vigilants

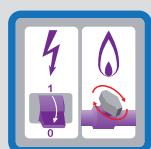


mettez-vous à l'abri

Quittez la zone inondée si les autorités ou les services de secours vous le demandent



fermez tout

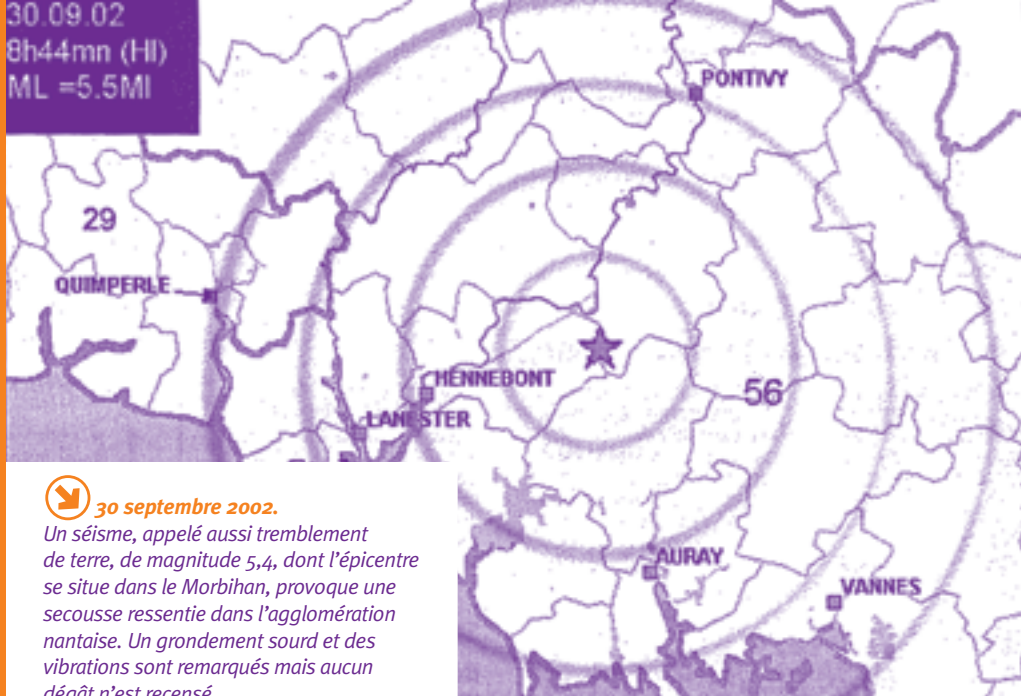


coupez l'électricité et le gaz



écoutez la radio

30.09.02
8h44mn (HII)
ML =5.5MI



30 septembre 2002.

Un séisme, appelé aussi tremblement de terre, de magnitude 5,4, dont l'épicentre se situe dans le Morbihan, provoque une secousse ressentie dans l'agglomération nantaise. Un grondement sourd et des vibrations sont remarqués mais aucun dégât n'est recensé.

L'épicentre du séisme qui a secoué hier la région a été localisé à une trentaine de kilomètres au nord-est de Lorient (Morbihan)
Presse-Océan, 1^{er} octobre 2002

Le risque sismique



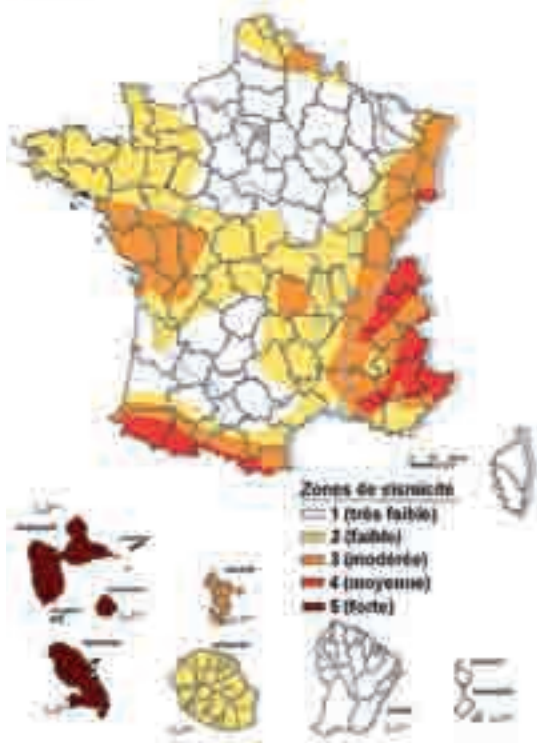
séismes

Des secousses qui peuvent être ressenties par la population

Depuis le 1^{er} mai 2011, un nouveau zonage sismique est en vigueur en France. De nouvelles méthodes et une amélioration des connaissances ont permis de redéfinir le risque au niveau national. C'est ainsi que l'agglomération nantaise, et plus globalement tout **le sud de la région Pays de la Loire, est classée en zone d'aléa modéré.**

L'existence de ce risque implique des mesures de prévention, afin de limiter les impacts d'éventuelles secousses.

Nouveau zonage sismique de la France



Cinq niveaux d'aléas existent en France : très faible, faible, modéré, moyen et fort.

DES MESURES SIMPLES POUR SE PROTÉGER

- Installer des flexibles à la place des tuyaux rigides d'arrivée d'eau et de gaz et d'évacuation.
- Enterrer ou accrocher solidement les canalisations de gaz et les cuves ou réserves.
- Accrocher solidement l'antenne de télévision en toiture et votre ballon d'eau chaude en intérieur.
- Vérifier régulièrement la solidité de votre cheminée.
- Fixer solidement miroirs, tableaux...
- Fixer les meubles lourds et volumineux aux murs.

Se protéger d'un aléa imprévisible

Actuellement, la science ne permet pas de prévoir le moment où un séisme va se produire. Nous ne pouvons donc que diminuer ses effets, notamment en construisant des bâtiments résistants.

Depuis 2011, des règles parasismiques sont à respecter pour les constructions neuves. Leur but est d'assurer la protection des personnes contre les effets des secousses sismiques et de limiter les dommages. Les maîtres d'ouvrage sont responsables des dispositions prises pour appliquer ces règles.

Les bons réflexes !



Reportez-vous à l'ensemble des consignes générales de sécurité pages 4 et 5



soyez vigilants



fermez tout



écoutez la radio



ne vous approchez d'aucun câble électrique



ne téléphonez pas



pas de flamme



29 octobre 1987.

L'incendie d'un dépôt d'engrais à la limite de Nantes et Saint-Herblain provoque un nuage potentiellement toxique qui menace 85 000 personnes sur huit communes. Cette crise a durablement marqué les esprits de ceux qui l'ont vécue.

Le risque industriel



**activités
industrielles**

L'agglomération nantaise est une terre d'industrie

De nombreux établissements fabriquent ou utilisent des produits chimiques dangereux, disposent de réserves de gaz ou stockent des produits inflammables.

Un accident industriel se traduit par une explosion, un incendie ou le rejet de produits toxiques dans l'air, l'eau ou le sol.

Victimes directes par brûlures ou asphyxie, pollutions importantes, conséquences économiques... les effets peuvent avoir des répercussions importantes sur l'homme et/ou l'environnement.

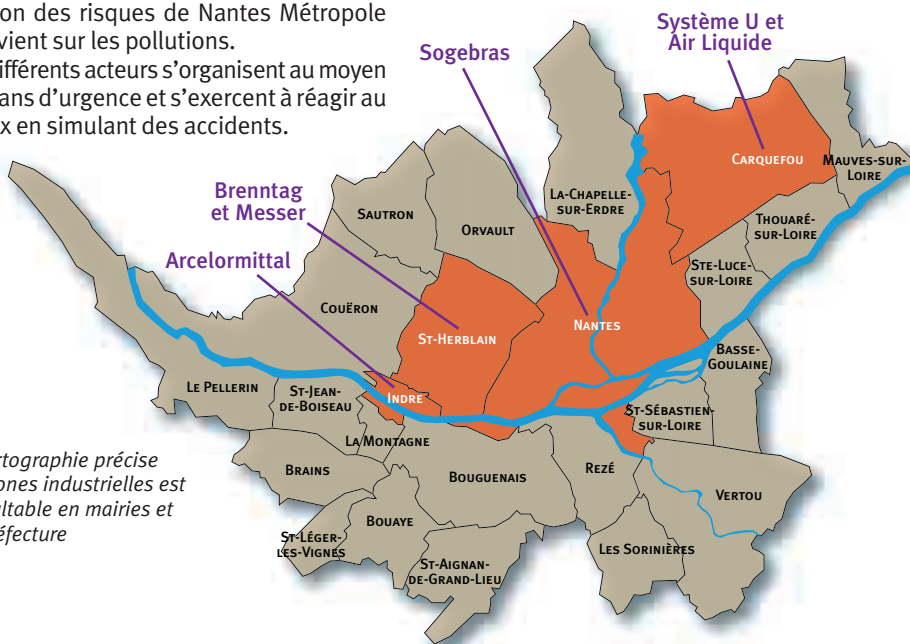
LES ENTREPRISES À RISQUE DE LA MÉTROPOLE

Réduire le danger et être prêt à réagir en cas d'accident

Les entreprises industrielles les plus dangereuses sont soumises à une réglementation sévère. Des « études de danger » permettent d'évaluer les risques liés au fonctionnement des installations. Les établissements sont contrôlés par les services de l'État et les pompiers. La Cellule opérationnelle de prévention des risques de Nantes Métropole intervient sur les pollutions.

Les différents acteurs s'organisent au moyen de plans d'urgence et s'exercent à réagir au mieux en simulant des accidents.

6 entreprises situées sur 4 communes sont plus particulièrement identifiées par les services de l'État comme pouvant être source de danger pour les personnes ou l'environnement en cas d'accident.



La cartographie précise des zones industrielles est consultable en mairies et en Préfecture

Les bons réflexes !



Reportez-vous à l'ensemble des consignes générales de sécurité pages 4 et 5



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme



1994, périphérie extérieure porte d'Orvault.

Un camion transportant du bitume liquide bascule sur la bretelle de sortie.

Ces 15 dernières années, une dizaine d'accidents de la circulation ont mis en cause des camions de matières dangereuses dans l'agglomération.



transport
de matières
dangereuses



canalisations
de matières
dangereuses

Le risque transport de matières dangereuses

Un risque « mobile »... sur les routes, voies ferrées et voies navigables ou par les canalisations de gaz et de pétrole

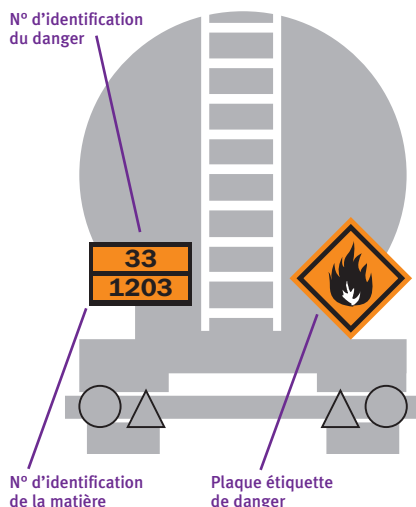
Le risque est plus important à proximité des zones industrielles ou des grands axes de circulation (par exemple sur le boulevard périphérique) sur lesquels passent un grand nombre de poids lourds. Cependant, un accident peut arriver n'importe où et produire des conséquences semblables à celles d'un accident industriel. **Toutes les communes de la métropole sont concernées par ce risque.**

Règlementer et se préparer

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens. Elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire.

QUE TRANSPORTENT LES CAMIONS ?

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule. Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité et communiquez ces éléments aux secours, en précisant le lieu exact, les moyens de transport concernés, la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



Les bons réflexes !

Reportez-vous à l'ensemble des consignes
générales de sécurité pages 4 et 5



soyez vigilants



mettez-vous à l'abri



fermez tout



écoutez la radio



n'allez pas chercher
vos enfants à l'école



ne téléphonez pas



pas de flamme





Pour en savoir plus

Hôtel de Ville du Pellerin

Rue du Docteur Sourdille
44640 Le Pellerin
Tél. 02 40 04 56 00 – Fax 02 40 04 69 02
Site internet : www.ville-lepellerin.fr
Adresse mail : info@ville-lepellerin.fr

Nantes Métropole

www.nantesmetropole.fr

Préfecture et services de l'État de Loire-Atlantique

www.loire-atlantique.gouv.fr

Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers Plans de prévention des risques naturels prévisibles

www.loire-atlantique.gouv.fr

Prévention des inondations de la Sèvre nantaise

www.sevre-nantaise.com

Bouquet prévention risques majeurs

www.prim.net

Portail interministériel de la prévention des risques majeurs

www.risques.gouv.fr

Réalisation : **Nantes Métropole** • Photographies : Nantes Métropole, Christiane Blanchard, Hôtel de Ville du Pellerin, Association Autrefois Le Pellerin et Air Papillon / GIP Loire Estuaire • Conception et réalisation : Le Kwalé, 02 40 95 28 28 Impression : Imprimerie Belz (imprimé sur papier recyclé) 1^{re} édition : janvier 2007 • mise à jour : avril 2016

Numéros utiles

• Pompiers (poste fixe)	18
• Numéro européen des secours (et téléphone mobile)	112
• Police	17
• Samu	15
• Nantes Métropole	02 40 99 48 48
• Préfecture	02 40 41 20 20
• Météo-France	32 50
• Numéro d'urgence électricité	09 72 67 50 44
• Numéro d'urgence gaz	0 800 47 33 33